

Le 24 mars 2020



Chères et chers résident.e.s du Crous d'Orléans-Tours,

Le gouvernement français a pris des mesures afin d'éviter les déplacements et que chacun.e reste au maximum confiné.e dans son espace privé.

Depuis le début des évènements liés au COVID19, nous avons invité les étudiant.e.s qui le pouvaient, à rejoindre leur domicile familial.

Mais ceux/celles qui le souhaitent pour des raisons qui leur appartiennent ou par impossibilité à rejoindre leur domicile originel, ont pu rester et resteront, logé.e.s dans nos résidences.

En effet, le Crous et tous ses personnels sont mobilisés pour que les résidences demeurent ouvertes, leur fonctionnement assuré, et que votre accompagnement soit maintenu dans les meilleures conditions possibles malgré les contraintes qui s'imposent à nous.

Le confinement que vous vivez depuis plus d'une semaine maintenant va se poursuivre. Il est important que chacun.e s'adapte aux conditions de vie particulières générées par le contexte actuel.

C'est pourquoi, nous nous adressons à vous pour vous rappeler les modalités d'organisation que nous vous demandons absolument de respecter pour vous protéger, pour protéger les autres afin de stopper la propagation de l'épidémie et permettre ainsi à l'ensemble de la population de retrouver au plus vite une vie normale.

-

Au regard de l'évolution de l'épidémie, le gouvernement appelle chacun.e à faire preuve de discipline pour respecter les gestes barrières et éviter des contacts susceptibles de favoriser la diffusion du COVID19.

Vous vivez dans un lieu collectif, ce qui implique une plus grande vigilance encore.

Il est ainsi rappelé qu'une distance suffisante (au moins un mètre) doit être respectée pour tout échange entre 2 personnes et par voie de conséquence, que les rassemblements à plusieurs dans une chambre ou un studio, ou à l'extérieur de la résidence, sont interdits.

Vous êtes appelé.e.s à demeurer confiné.e.s dans votre chambre, en sortant, muni.e d'une pièce d'identité et de l'attestation nécessaire, que lorsque le déplacement s'avère indispensable, notamment pour effectuer des achats de première nécessité ou pour motif de santé.

Pour signaler toute difficulté, vous pouvez vous adresser au responsable de l'unité d'hébergement par mail ou par téléphone (cf liste des contacts <http://www.crous-orleans-tours.fr/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/contacts-rSosidence.pdf>)

Si vous vous sentez malade, vous devez immédiatement prendre contact avec le responsable de l'unité d'hébergement à l'adresse mail ou au numéro de téléphone (cf liste des contacts <http://www.crous-orleans-tours.fr/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/contacts-rSosidence.pdf>) et avec le centre de santé universitaire qui est également mobilisé pour vous accompagner (cf liste des contacts SSU par ville <https://www.crous-orleans-tours.fr/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/Liste-SSU.pdf>).

Une période de confinement dans un espace réduit est nécessairement difficile à assumer. Votre établissement d'enseignement supérieur développe des modalités d'enseignement à distance auxquelles nous vous incitons vivement à vous référer. Nous avons également pour objectif de vous proposer des modalités permettant d'organiser à distances des espaces de partage conviviaux, de l'animation, des moments culturels... Vous en serez prochainement informés.

Cette période complexe est également celle où la solidarité peut s'exprimer. Si vous souhaitez vous mobiliser pour organiser l'approvisionnement des autres résidents ou apporter (à distance naturellement) des repas ou des produits de première nécessité aux étudiants qui seraient malades, nous vous remercions de vous signaler au responsable de l'unité d'hébergement (cf liste des contacts <http://www.crous-orleans-tours.fr/wp-content/uploads/sites/16/2020/03/contacts-rSosidence.pdf>).

De manière générale, nous appelons chacun d'entre vous à veiller à entretenir régulièrement son espace privatif et à respecter les espaces collectifs qui demeurent entretenus grâce à l'engagement professionnel des personnels du Crous.

Enfin, si vous rencontrez des difficultés financières plus importantes en cette période, vous pouvez solliciter un soutien auprès des services sociaux du Crous à l'adresse mail secretariat.service-social@crous-orleans-tours.fr .

La Direction